La bonne administration de la justice dans le système procédural de la C.I.J. : un principe de vertu procédurale (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/77f5d7d0-1173-4501-ad67-c09d96049efc

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/77f5d7d0-1173-4501-ad67-c09d96049efc

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

• Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).

Informations sur les contributeurs

Auteur: Guerra Juliana

Date de soutenance : 23-06-2022

Directeur(s) de thèse : Touzé Sébastien

Etablissement de soutenance : Université Paris-Panthéon-Assas

Ecole doctorale : École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline: Droit international

Classification: Droit

Mots-clés libres : Bonne administration de la justice, Procédure Internationale, Cour internationale de justice

Mots-clés:

- Justice -- Administration
- Procédure civile (droit international)

Résumé: L'objet d'étude de ce travail est le système procédural de la Cour internationale de Justice. Ce système est exploré à la lumière d'un principe procédural spécifique, qui a irrigué la procédure de la CIJ, la bonne administration de la justice. Cette étude explore la façon dont ce principe fonctionne en tant que cadre normatif dans le système procédural de la CIJ. Il est possible d'affirmer que ce principe a une fonction normative dans le système de la CIJ dans la mesure où il commande au juge d'agir d'une manière donnée ou de rechercher certains résultats procéduraux. Les fonctions de ce principe peuvent être développées en deux catégories principales. La première est immergée dans le cadre procédural général, car ce principe coordonne le fonctionnement du système procédural, il est ainsi possible d'identifier un principe de coordination, commandant l'intégrité procédurale. La seconde catégorie s'intéresse à la spécificité des procédures incidentes. Dans ce scénario particulier, la jurisprudence s'inspire de la bonne administration de la justice comme cadre sur lequel la Cour peut construire son raisonnement dans le but de parvenir à une solution équilibrée face à des situations où elle aurait pu avoir des résultats procéduraux contradictoires. Il est ainsi possible d'y identifier un principe de pondération, commandant l'équilibre et l'équité procédurale. En analysant la jurisprudence de la CIJ, et en faisant l'inventaire de la pratique, il a été possible d'expliquer la manière spécifique dont le principe déploie son contenu normatif dans le système de la CIJ, en démontrant que, depuis le début des travaux de la Cour, il a évolué pour devenir un principe procédural essentiel appartenant au système procédural de la CIJ. Ce principe forme ainsi un cadre normatif global qui oriente l'action des juges et commande leur prise de décision lorsque ceux-ci dirigent la procédure principale et incidente.

Informations techniques

Type de contenu : Text

Format: PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : Star Identifiant : 2022ASSA0035 Type de ressource : Thèse